



Menaces ste de recouvrement 20 ans après

Par **oasis1**, le **30/07/2009** à **20:48**

Bonjour, une ste de recouvrement me relance après 20 ans. Ils auraient soi-disant un jugement mais qu'ils ne veulent pas me fournir, je n'ai jamais rien reçu de leur part. Ils me menacent de faire saisir tous mes biens et de bloquer mon compte bancaire. Quels sont leurs droits après 20 ans et est-il exact qu'un jugement concernant un crédit à la consommation est valable 30 ans ??
Merci pour les réponses.
Cordialement,
Oasis1

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **14:26**

Bonjour,
Pour vous saisir, il faut que ce soit fait par un huissier de justice nanti d'une condamnation entre ses mains.
Il vous faut savoir que ces sociétés de recouvrement ne sont pas des huissiers et qu'elles mettent la pression pour "forcer les gens à craquer".
Rassurez-vous, elles ne peuvent rien contre vous.